**Règlement de régate Coupe du 11 novembre 2023**

1. ANFA aviron organise le 11 novembre une régate sur le bassin Avon Chartrettes
2. Située calendairement entre la Coupe des Dames et le grand National, cette régate se déroule en huit de couple ou de pointe
3. La distance est de 15.5 km : départ en léger aval du club, descente par la rive droite, passage du pont de Fontaine-le-port par les arches dans le même sens que les péniches, virage en sécurité 1 km en aval du pont pour visibilité aval sur 3 km, remontée par la rive gauche (passage dans le petit chenal de Samois, interdit de doubler dans cette zone) jusqu’au poste de départ. Le demi-tour pourra être régulé par le bateau de sécurité, l’arrêt sera décompté du temps de course.
4. Mise à l’eau au ponton du club, vers l’amont, échauffement vers le pont de Valvins et mise en ligne pour départ
5. Départs par vagues de 3 ou 4 bateaux toutes les 10 minutes : premier départ 10h. Il est possible qu’une coque fasse deux parcours : voir avec l’organisation pour l’ordre des départs.
6. Sept classements :
   1. Dames Loisir, Dame Open (barreur masculin OK),
   2. Messieurs Loisir, Messieurs Open (barreur féminin OK),
   3. Mixte Loisir et Mixte Open (5-4 ou 6-3, barreur du genre majoritaire).
   4. Classement « coupe du 11 novembre » avec handicap prenant en compte sexe, âge, et type de bateau, basé sur une règle de trois (16/43) du handicap « marathon de Liege ».
7. Catégories :
   1. Loisir : toute rameur(se) J14 ou plus n’ayant pas été inscrite aux championnats de France (jeune, senior ou master) et/ou au critérium national FFA lors des 2 dernières saisons (soit les saisons 2022 et 2023 pour l’édition du 11 Novembre 2023).
   2. Open : Toute rameur(se) de catégorie d’âge J14 ou plus, ne répondant pas au critère ci-dessus
   3. Les bateaux composés de rameur(ses) loisirs et de deux, ou plus, rameurs(se)s de la catégorie Open concourent dans la catégorie Open
8. Licences :
   1. La compétition est ouverte à tous les participants titulaires d’un certificat de non contre-indication à la pratique de l’aviron en compétition et d’une licence 2023/2024.
   2. Les licences suivantes sont admises :
      1. Licence annuelles délivrée par la FFA
      2. Licence annuelle délivrée par une fédération affiliée à la FISA\*
      3. Licence annuelle délivrée par l’UNSS
      4. Licence annuelle délivrée par la FFSU
      5. Les rameurs titulaires d’une licence délivrée par une fédération étrangère doivent être assurés pour la maladie et contre les risques et conséquences d’accident
9. Tarifs:
   1. 14 euros par rameur ou barreur
   2. 15 euros pour une location de siège
   3. Plats du midi à régler à l’inscription (10 euros)